

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2010-07-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 12<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille dix à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard,  
Mesdames les conseillères : Diane Godin,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Anick Leclerc  
Monsieur le conseiller: Jacquelin Martel.

Monsieur Yves Landry, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.1152-07-2010**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux du 14 juin et 5 juillet 2010
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Nomination maire suppléant
8. Dérogation mineure, monsieur Raymond Desnoyers et madame Céline Desbecquets
9. Assemblée de consultation, règlement créant une zone Ra-24
10. Adoption second projet de règlement créant une zone Ra-24
11. Adoption premier projet de règlement 093-1, Seigneurie de Perthuis
12. Achat d'un camion
13. Bail restaurant – Marina

14. Émission obligations, adjudication
15. Émission obligations, concordance
16. Affectation du surplus affecté
17. Renouvellement location gymnase
18. Autorisation pour la tenue de la Grande Nage Portneuf Savoura
19. Location acéricole – Raynald Paquin
20. Coalition Bois Québec
21. Traverse du CN/Réfection 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue
22. Inscription colloque de zone
23. Période de questions sur les sujets traités.
24. Levée de l'assemblée

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 5 juillet 2010. (du 8 juin au 5 juillet 2010)**

**Rés.1153-07-2010 Adoption des procès-verbaux du 14 juin et 5 juillet 2010.**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** les procès-verbaux du conseil de Ville du 14 juin et 5 juillet 2010 soient acceptés tels que présentés.

**Rés.1154-07-2010 Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 277 731.77 \$.

Liste des comptes à payer	91 093.85 \$
Liste des chèques émis	113 828.10 \$
Liste transaction internet	19 728.82 \$
Liste chèques manuels	245.62 \$
Liste des salaires	52 835.38 \$

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, trésorière

### **Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 juin 2010 est déposé au conseil municipal, le 5 juillet 2010.

#### **Rés.1155-07-2010 Nomination maire suppléant**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de huit mois (13 juillet au 14 mars 2011).

#### **Rés.1156-07-2010 Dérogation mineure, monsieur Raymond Desnoyers et madame Céline Desbecquets**

**Attendu** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 27 mai 2010;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 22 juin 2010;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 274 à l'article 7.2. (Usages complémentaires à l'habitation);

**Attendu que** la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire la construction d'un garage à l'ouest du bâtiment principal, aligné avec la résidence voisine, donc compris dans la cour avant de la résidence;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf refuse la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 9973 96 8217 pour la zone Rb-2 sur le lot 3 844 880 du cadastre officiel du Québec, sis au 45, 1<sup>re</sup> Avenue tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

#### **Assemblée de consultation, règlement créant une zone Ra-24**

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 230 afin de créer une zone résidentielle de faible densité à l'intérieur de la zone industrielle Ia-2». Plus particulièrement, les modifications apportées consistent à créer une zone résidentielle de faible densité incluant le terrain portant le numéro de lot 2 981 263, appartenant à monsieur Guillaume Genois, avec une superficie de 2 098,2 mètres carrés et ce vers l'ouest, une partie du lot numéro 2 981 262, appartenant à monsieur Gilles Bonallie, sur une façade de 53,56 mètres et une profondeur de 104 mètres, avec une superficie de 5 360,2 mètres carrés; la nouvelle zone Ra-24 aura une superficie totale de 7 458,4 mètres carrés et sera située en bordure du rang Côteau-des-Roches, diminuant la zone industrielle Ia-2 de la même dimension.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

**Rés.1157-07-2010      Adoption du second projet, règlement créant une zone Ra-24**

**Attendu** qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le second projet de règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 274 afin de créer une zone résidentielle de faible densité (Ra-24) et de diminuer la zone industrielle Ia-2, soit adopté.

**Rés.1158-07-2010      Adoption premier projet de règlement 093-1, Seigneurie de Perthuis**

**Attendu qu'**une copie du premier projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à majorité;

**QUE** le règlement « Règlement modifiant le règlement 093 concernant la protection du milieu dans le secteur du Lac Montauban et de l'ensemble de la Seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables et une voix défavorable.

**Rés.1159-07-2010      Achat d'un camion**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 15 000 \$ (taxes incluses) pour l'achat d'un nouveau camion au service des travaux publics.

**Rés.1160-07-2010      Bail restaurant - Marina**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et/ou monsieur le directeur général soient autorisés à poursuivre les négociations avec messieurs Yvon Hardy et Steeve Hardy concernant le renouvellement du bail du restaurant « Le Littoral ».

**Rés.1161-07-2010      Émission obligations, adjudication**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de l'Anse (Portneuf) pour son emprunt de 246 400 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 037, 081 et 074 au prix de : 100,00000 échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

24 000 \$	3,79000 %	20 juillet 2011
25 100 \$	3,79000 %	20 juillet 2012
26 100 \$	3,79000 %	20 juillet 2013
27 100 \$	3,79000 %	20 juillet 2014
144 100 \$	3,79000 %	20 juillet 2015

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**Rés.1162-07-2010 Émission obligations, concordance**

**Attendu que**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite emprunter par billet un montant total de 246 400 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
037	90 400
081	16 900
074	139 100

**Attendu qu'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billet au montant de 246 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 037, 081 et 074 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire ou le maire suppléant et la trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 20 juillet 2010;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	2011	24 000 \$
2.	2012	25 100 \$
3.	2013	26 100 \$
4.	2014	27 100 \$
5.	2015	28 400 \$
5.	2015	115 700 \$ ( à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Portneuf émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 20 juillet 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 081 et 074, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Rés.1163-07-2010 Affectation du surplus affecté**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QU'**un transfert de budget au montant de 20 000 \$ soit fait de la façon suivante pour l'affectation du surplus affecté :

0351000000	Affectation du surplus accumulé affecté	20 000 \$+
5599200000	Surplus affecté inondation	10 000 \$-
5599202000	Surplus affecté édifices	10 000 \$-

**Rés.1164-07-2010 Renouvellement location gymnase**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et/ou monsieur le directeur général soient autorisés à négocier avec madame Lynda St-Hilaire représentante de madame Rita Côté concernant le renouvellement du bail de la salle de conditionnement physique située au 332, 2<sup>e</sup> Avenue pour la prochaine année.

**Rés.1165-07-2010 Autorisation pour la tenue de La Grande Nage Portneuf Savoura**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Grande Nage Portneuf Savoura pour la 5<sup>e</sup> édition qui se tiendra le samedi 28 août 2010 par les services suivants :

- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour l'installation du site des compétitions au parc Léon Provancher
- Prêt de la capitainerie de la marina et du site du Parc Léon-Provancher incluant la descente extérieure de mise à l'eau le 28 août de 7 à 13 heures
- Prêt de la coordonnatrice aux loisirs pour tâches administratives reliées à la programmation de la grande nage Portneuf Savoura.

**QUE** la greffière soit autorisée à signer un contrat à cet effet.

**Rés.1166-07-2010 Location acéricole – Raynald Paquin**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf un bail de location d'érablière avec monsieur Raynald Paquin.

**Rés.1167-07-2010 Coalition Bois Québec**

**Considérant que** la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration;

**Considérant que** le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable;

**Considérant que** l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques;

**Considérant que** la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton;

**Considérant que** chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO<sub>2</sub>;

**Considérant que** le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie;

**Considérant que** le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord;

**Considérant que** l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière;

**Considérant que** le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales;

**Considérant que** la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois;

**Considérant que** la Ville de Portneuf est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation de bois;

**Considérant que** la Ville de Portneuf, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés.

**QUE** la Ville de Portneuf, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois.

**QUE** la Ville de Portneuf encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice.

**QUE** la Ville de Portneuf favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets.

**QUE** la Ville de Portneuf fasse connaître, par les moyens de communication disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction.

**QUE** la Ville de Portneuf joigne les rangs de la Coalition Bois Québec.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux instances suivantes :

- le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- le ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec

**Rés.1168-07-2010      Traverse du CN/Réfection 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> Avenue**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur Denis Dion, directeur des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le contrat (LTQ30.12\_Portneuf) dans le cadre de la réfection de la 1<sup>re</sup> Avenue et de la 2<sup>e</sup> Avenue ainsi que des rues transversales.

**Rés.1169-07-2010      Inscription colloque de zone**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** mesdames Danielle M. Bédard et France Marcotte soient inscrites au Colloque de zone de la Capitale qui se tiendra à l'Hôtel de la Roche pleureuse à l'Isle-aux-Coudres les 16 et 17 septembre 2010 au coût de 100\$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**Rés.1170-07-2010      Entretien des voies ferrées**

**Considérant que** l'herbe pousse en bordure des voies ferrées lors de la période estivale;

**Considérant que** la compagnie de Chemin de fer « Canadien National » effectue l'entretien de ces abords de voies ferrées annuellement;

**Considérant qu'**il est de la sécurité des propriétaires demeurant dans ces secteurs;

**Considérant que** la propreté des traverses a une bonne visibilité pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;



**QU'**une demande soit adressée au Canadien National ayant des voies ferrées traversant le territoire de la Ville de Portneuf afin que les accès d'entrées pour les propriétés privées soient nettoyées de part et autre des voies ferrées.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 20 hres.

---

Maire

---

Greffière